

Réseaux marchands et territoires étatiques en Afrique de l'Ouest

Bruno STARY
Université de Paris X-Nanterre

Résultat d'un processus de socialisation et d'appropriation, le territoire est un espace de reconnaissance et d'identification. Il est un concept applicable à différentes échelles, et qui se conçoit autant pour des groupes socio-ethniques que pour une collectivité nationale ou un pouvoir politique. L'histoire du terme (M. Le Berre, 1992) explique ces différents emplois. Son sens juridique s'impose durant l'époque moderne en Europe comme l'espace de la souveraineté d'un État (B. Badie, 1995), comme technique de contrôle de l'espace et des populations qui y vivent. Le terme est ensuite utilisé dans les années 1920, par les ethologues, dans l'étude des relations qu'entretiennent les animaux à leurs milieux. Les sciences sociales ont repris le terme dans l'étude des processus d'identification des groupes humains à leur espace.

Espace de souveraineté ou espace de systèmes de comportements, le territoire reflète des modes et des échelles d'appropriations différentes. Pour répondre à la confusion possible entre ces deux sens, Denis Retaillé (1991) proposa deux concepts pour décrire cette double réalité, celui de territoire/territorialité pour l'espace de souveraineté de l'État, et celui de géographicit  pour l'espace d'un groupe socio-ethnique, mais l'emploi de ces deux termes ne semble pas avoir été repris ultérieurement.

Le fonctionnement de nombreux réseaux marchands en Afrique de l'Ouest nous semble être une illustration des contradictions des résultantes spatiales de ces deux conceptions du terme.

Frontières et territoires étatiques en Afrique de l'Ouest : des concepts revisités

Les États et les frontières semblent se décliner selon une conception unique, celle que le Droit international public a imposé à tous. Ces différents concepts sont issus de l'histoire européenne où ils se sont imposés dans la période moderne, dans une phase de construction coextensive de l'État-nation, du territoire et de la nation.

Dans sa qualité juridique, le territoire de l'État, support de la souveraineté d'un pouvoir, est un espace fini, clairement délimité et enfermé par des frontières-linéaires. Si les États africains ont repris la grammaire de ces concepts, ils ne semblent pas en avoir, pour autant, tous les éléments constitutifs. Héritage de la colonisation, les États doivent composer avec ces concepts dans des réalités différentes. Ainsi, si les frontières marquent, en Europe, la fin de l'État, en Afrique, celui-ci y commence. Elles sont préexistantes à l'État, et participent, en conséquence, beaucoup plus à la définition de celui-ci qu'ailleurs. De même, la nation, source de légitimité dans les pays européens, relevait, au moment des indépendances africaines, beaucoup plus d'une construction intellectuelle que d'une réalité. Certes, Jean-François Médard (1991) souligne la rapidité avec laquelle le concept d'État-nation s'est imposé chez les élites et dans une grande partie de la population de nombreux États, mais il note également que l'étape de l'État pleinement institutionnalisé n'est, encore, que très rarement atteinte. En Afrique de l'Ouest toutefois, "l'État en tant qu'unité politique apparaît reposer sur une mesure significative d'acceptation populaire" (D. O'Brien et R. Rathbond, 1989, cité par J.-F. Médard, 1991).

L'histoire précoloniale et la colonisation avaient parfois forgé des identités déjà très fortes au moment des indépendances. Depuis lors, les processus d'étatisation ont eu pour objectif d'affirmer l'appareil d'État, de créer sa légitimité et d'édifier une nation. L'intégrité territoriale et la cohésion nationale sont deux objectifs auxquels doivent répondre les États. Les discours et la représentation du territoire, entre autres par le jeu des cartes (R. Pourtier, 1991), ou les pratiques territoriales participent pleinement à cette production de l'État et à sa territorialisation (P. Claval, 1991). Il en est de même pour les frontières ou les maillages administratifs qui aident à la construction de cette identité.

Les frontières peuvent s'apparenter à un système de reconnaissance et d'identification (C. Raffestin, 1980). Identification pour les populations qui vivent à l'intérieur de celles-ci. Reconnaissance pour ceux qui viennent de l'extérieur. Les frontières africaines ont fait l'objet de maintes critiques et sont affublées d'un ensemble d'idées préconçues (G. Sautter, 1982 ; M. Foucher, 1988). Elles s'identifient à des limites totalement arbitraires, hors des réalités concrètes de l'histoire et de la géographie humaine de ces sociétés, et sources de tensions. Paradoxe d'autant plus remarquable que l'adoption du principe de l'*uti possidetis*, par l'OUA naissante en 1964 a permis une assez grande stabilité de l'assise géographique des États. Le support des frontières montre certes une part importante des lignes géométriques, 42 % du total selon un calcul établi par Michel Foucher (1988, p. 93), mais cela n'implique pas, comme on le fait trop fréquemment, qu'elles soient, par définition, un mauvais tracé. En prenant la question de manière inverse (qu'est-ce que la "bonne frontière" ?), Gilles Sautter (1982) arrivait à la conclusion que ni le critère "naturel", ni celui des ensembles linguistiques, ethno-culturels ou politiques de l'Afrique précoloniale, ne permettaient d'arriver à un découpage "incontestable", et que, comme le montrera Jean Gallais (1982), les principaux noyaux ethno-démographiques sont, dans l'ensemble, enfermés au sein d'un seul État.

Le caractère "artificiel" de la frontière n'implique pas, forcément, une absence de lisibilité de celle-ci dans le paysage. Même si dans l'ensemble le continent africain est celui où le bornage est le moins important, plusieurs États ont matérialisé, depuis les indépendances, leurs frontières. En décembre 1963, une réunion mixte ivoiro-ghanéenne recommandait à leur gouvernement, devant la constatation de plusieurs litiges en matière d'exploitation forestière ou sur la délimitation des champs de plantation, de matérialiser la frontière. Au début des années 1970, les deux États procédèrent à l'édification d'un layon large de huit mètres, planté de tecks ou de gmélinas, de la Volta noire jusqu'à la mer, soit sur 400 km environ. Seul le village de Koffibadoukro est traversé de part en part par le layon. Partout ailleurs, les villages et campements frontaliers, même s'ils portent le même nom, se trouvent de part et d'autre du layon. La Côte d'Ivoire et le Ghana ne furent pas les seuls États à procéder à ce marquage. Cette "technique" participe directement à la construction du territoire dans la mesure où elle en souligne les limites.

Pour autant, la critique se retrouve fréquemment dans le discours des élites et des populations, et l'histoire récente de l'Afrique de l'Ouest s'illustre par de nombreux conflits frontaliers. Lors d'un entretien à un journal américain en 1994, le Nigérian Wole Soyinka, Prix Nobel de littérature, appelait à une redéfinition des frontières, "tragique héritage du colonisateur, ce tailleur fou". Plus récemment, le président Diouf du Sénégal évoquait la "tristesse de la balkanisation" à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'AOF, à Dakar, en juin 1995. Le Mali et le Burkina Faso, à deux reprises, en 1974-75 et en 1985-86, entrèrent en conflit suite aux revendications maliennes sur la bande d'Agescher occupée par des Peuls, les uns arguant de l'origine des Peuls et des Touaregs pour les "considérer" comme Maliens, et donc revendiquer le territoire qu'ils occupent, les autres, attachés au dogme du respect des frontières coloniales, les considèrent comme citoyens burkinabés. Le Cameroun et le Nigeria, en 1981 et de nouveau en 1993-94, sont entrés dans une période de crise à propos des îles

Bakassi, appartenant au Cameroun par un traité anglo-allemand de 1913, qui ont été réclamées par le Nigeria en vertu du fait de la présence d'une population qui, par ses caractéristiques ethniques, s'y rattache.

Plus que des problèmes de tracé des frontières, ces conflits ou tensions illustrent des lectures différentes du territoire. Le Burkina Faso comme le Cameroun argumentent de l'héritage du territoire colonial pour défendre leur territoire étatique, alors que leurs voisins tentent de faire accepter les territoires ethniques comme base de définition de leur territoire étatique. Dans un processus de construction nationale et d'étatisation, le territoire de l'État a une fonction de séparation. La "frontière-coupure" a pour finalité de définir l'État d'abord comme espace de souveraineté puis comme espace d'une collectivité.

Les espaces transfrontaliers : des espaces au croisement des territoires

Il est classique en géographie régionale d'identifier l'objet d'étude à plusieurs échelles. C'est une approche qui permet de réfléchir sur les particularités de l'espace étudié et sur son insertion dans un espace de niveau supérieur. L'espace frontalier est, pour le territoire étatique, un espace périphérique. Au regard de son fonctionnement interne, il est souvent beaucoup plus transfrontalier que simplement frontalier. Il convient de s'interroger sur quelques spécificités de ces espaces par rapport aux territoires étatiques.

L'ethnie, comme forme d'organisation sociale, ne se définit pas d'abord par l'espace. Toutefois, les liens sont étroits, et comme le soulignait Gilles Sautter (1968) :

"il serait facile de décrire les innombrables cas où formes de production et types d'organisation se localisent en fonction du découpage ethnique".

Le territoire de l'ethnie est l'espace de l'usage, du contrôle et des pratiques de celle-ci. Les principaux noyaux ethno-démographiques constituent souvent le pôle de l'organisation étatique (J. Gallais, 1982), comme l'illustrent les exemples des ethnies Sérère et Wolof au Sénégal, les Bambara au Mali, les Mossi au Burkina Faso, les Baoulé en Côte d'Ivoire, les Ashanti au Ghana ou les Bamiléké ou les Bassa au Cameroun.

Toutefois, de très nombreuses ethnies se trouvent séparées par les frontières léguées par la colonisation. K. Barbour (1961) dénombre 187 ethnies qui répondent à cette particularité sur l'ensemble de l'Afrique inter-tropicale, sans d'ailleurs prendre en compte les ethnies sur les frontières internes de l'AOF et de l'AEF, comme les Sénoufo entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, ou les Sara entre le Tchad et la République Centrafricaine. Ce chiffre est sans doute à nuancer du fait d'une définition de l'ethnie relativement large de la part de l'auteur, mais le fait que des frontières étatiques coupent des solidarités ethniques est incontestable.

En tant qu'espace approprié de manière "physique" (espace de souveraineté et d'occupation effective), on saisit les chevauchements qui existent entre le territoire étatique et le territoire ethnique. Les populations frontalières sont à l'intersection de deux appartenances, celui de l'ethnie transfrontalière qui s'étend sur deux pays, et celui de l'État. On saisit très bien l'importance de cette solidarité ethnique dans le cadre d'une crise qui pourrait arriver dans l'un des États, et la notion de frontière-refuge est assez répandue en Afrique.

La structure ethnique/nationale sur les espaces frontaliers est souvent plus complexe que ne le laisse supposer une carte générale de la répartition des groupes ethniques en Afrique de l'Ouest. De nombreuses études locales montrent une répartition très cosmopolite des villes, villages et campements frontaliers. Dans une étude déjà ancienne sur Bawku (nord du Ghana), George Benneh (1974) évoquait la part très importante de l'immigration étrangère dans la croissance de ce centre qui atteignait alors plus de 22 000 personnes, et qui en compte

aujourd’hui près de 40 000. Michel Simeu-Kamdem (1994) compare la répartition par nationalités entre les cinq villes de la Région Nord du Cameroun. Maroua (capitale régionale), Mokolo, Tignere et Banyo ont une part de population originaire du Cameroun variant entre 95,9 % et 99,2 % de la population de la ville, alors que Kousseri, en position frontalière avec le Tchad, ne présente que 75,3 % de population “camerounaise”. Dans une étude sur Malanville (nord Bénin), limitrophe du Niger et du Nigeria, John Igué (1987) avance la part des Haoussa du Nigeria à 15 % de la population totale.

Sur un échantillon d’une quarantaine de villes frontalières de la Côte d’Ivoire, la part de la population étrangère, au recensement de 1988, était très variable, de quelques pour-cent à la presque totalité de la localité considérée. Trop peu de villes frontalières avec le Burkina Faso nous permettent de tirer des enseignements, mais une localité comme Laleraba compte près de 95 % de population étrangère. Sur les villes frontalières avec le Ghana, à l’exception de Soko composé presque exclusivement d’Ivoiriens, la part de population étrangère tourne entre 40 et 65 %. Sur les autres frontières de la Côte d’Ivoire, la plupart des localités ont une population étrangère comprise entre 10 et 40 %. Des observations faites sur des campements frontaliers de la Côte d’Ivoire et du Ghana révèlent parfois une absence totale de ressortissants ivoiriens et une population composée de Ghanéens, de Nigériens et de Burkinabés essentiellement. Plusieurs chefs de village de ces campements sont d’ailleurs originaires de ces pays.

Cette présence d’une forte population étrangère sur les localités frontalières s’inscrit dans les courants d’immigration très complexes que connaît l’Afrique de l’Ouest. Elle est l’un des éléments qui peut expliquer pourquoi un État peut éprouver des difficultés à affirmer sa présence dans ces régions “périphériques”. L’identification au territoire étatique est ici, peut-être, plus difficile qu’ailleurs.

En dernier lieu, les espaces frontaliers s’identifient avec des flux transfrontaliers illégaux relativement importants sur l’ensemble de la sous-région. Les disparités écologiques, de richesse, fiscales ou monétaires apparaissent comme les déterminants de ces échanges. Au regard de l’intensité des flux, trois sous-ensembles se détachent, dessinant des pôles autour de certains États (J. Igué, 1989, 1993 ; J. Igué et B. Soulé, 1993 ; J. Egg, J.-J. Gabas et J.-P. Lemelle, 1989) : le Nigeria et ses voisins de la zone franc, la Côte d’Ivoire, le Burkina Faso et le Ghana au centre, et le Sénégal et la Gambie à l’ouest. Du réseau capillaire, faisant intervenir des acteurs individuels ayant peu de moyens financiers et agissant de leurs propres initiatives aux réseaux de grands commerçants (K. Fodouop, 1987 ; E. Sall, 1992 ; É. Grégoire et P. Labazée, 1993 ; J. Egg et A. Lambert, 1994), nous trouvons une grande variété de flux, de produits et d’organisations commerciales.

Le commerce traditionnel frontalier ressuscite les anciens courants d’échanges précoloniaux entre les pays côtiers et les pays du Sahel. Le commerce frontalier unit deux régions frontalières dans des échanges de produits vivriers. Le commerce de transfert s’appuie sur le passage des produits agricoles d’exportation destinés aux marchés mondiaux. Le commerce de réexportation profite de taxes de porte faibles dans un État pour, ensuite, aller vers des États qui appliquent des droits d’entrée importants. Enfin, le commerce transétatique met en relation des États éloignés dans un commerce de produits manufacturés, importés ou fabriqués dans un État, et qui se retrouvent sur les marchés de consommation d’un pays tiers. L’attrait du franc CFA est un déterminant majeur de ces échanges (M. Gaud, 1994 ; J. Herrera, 1994) que la dévaluation a, en partie, modifié. En 1987, un rapport de la BAD estimait que 40 % des importations gambiennes étaient destinées aux pays de la sous-région (principalement le Sénégal, et secondairement le Mali) avant que la dévaluation ne fasse baisser le volume des importations de l’ordre de 30 % (selon une note de *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* (2571), 2/1995).

Les échanges entre le Nigeria et le Bénin ont fait l'objet d'une quantification très précise, John Igué et Bio Soulé (1992) estiment que les échanges vers le Nigeria sur le riz, les cigarettes et le tabac, les boissons ou les tissus synthétiques ont dépassé annuellement 2,5 milliards de francs CFA sur la période 1983-90, alors que vers le Bénin, les échanges portaient sur le pétrole, le cacao ou les véhicules automobiles. Les flux de transfert du cacao se retrouvent également dans de nombreux cas, entre le Nigeria et le Cameroun, entre le Ghana et le Togo (F. Giraut, 1994) ou entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (B. Sary, 1994). Le fait ethnique n'intervient pas comme un déterminant direct de ces flux, mais des grands groupes ethniques semblent avoir pris à leur compte nombre de ces réseaux. Tels apparaissent les réseaux Haoussa, Yoruba, Akan, Ewe, Dioula ou Malinké. Les espaces marchands ainsi identifiés se superposent à celui des États.

Les espaces transfrontaliers sont à la croisée de plusieurs logiques et pratiques spatiales. À travers leurs spécificités (ethniques, économiques), ils présentent, non seulement, une forme "d'organisation régionale" particulière, mais aussi un objet géographique au sens plein du terme. La difficulté de cerner un certain nombre de leurs attributs (identification des acteurs, quantification des flux du fait de leur illégalité, etc.) n'enlève rien à leur réalité.

Les espaces transfrontaliers : pour ou contre la logique du territoire ?

Il convient de se poser la question de l'emploi du terme territoire concernant les espaces marchands. Pour Claude Raffestin (1980) :

"toute pratique spatiale induite par un système d'actions ou de comportements (...) se traduit par une "production territoriale" qui fait intervenir maillage, nœud et réseau" (p. 135).

Dans ce sens, on peut dire que l'espace marchand est un système territorial et qui produit un territoire. Toutefois, si l'on considère l'espace marchand comme un espace "uniquement" de pratiques spécifiques, il n'est pas un territoire. Même s'il faut employer le terme avec prudence, il nous semble qu'il existe un véritable sentiment d'appartenance et d'appropriation de l'espace marchand par ses acteurs. Poser les termes de la contradiction des deux territoires nous paraît en conséquence justifié.

Il y a plusieurs lectures possibles sur le développement des espaces marchands transfrontaliers. Certains auteurs avancent une thèse que l'on pourrait qualifier de "populiste" et politique. Ainsi, John Igué (1993) pose la cause des problèmes de développement dans l'héritage des frontières coloniales. Les territoires légués sont soit trop grands pour permettre un encadrement efficace des populations, soit trop petits pour mobiliser un maximum de ressources. L'espace culturel et économique qui en découle n'est ainsi pas viable. En conséquence :

"le problème de fond pour sortir l'Afrique de ses malheurs n'est pas seulement une question de liberté démocratique, c'est aussi celui de la gestion de l'héritage colonial à travers les frontières léguées par la colonisation" (p. 21).

Le développement des échanges transfrontaliers illégaux répond alors à une "banalisation" des frontières par les populations locales, à une "revanche" des populations sur le découpage colonial.

Dans l'éditorial du numéro de *Politique africaine* consacré à "L'Afrique sans frontières" (1983), François Constantin place l'absence du respect des frontières africaines dans le manque de réalité de ces frontières coloniales :

“leur origine historique fait qu’elles sont “ailleurs” et leur représentation symbolique révèle leur vraie nature : des pointillés.” (p. 6).

Dans une étude plus globale sur les entités étatiques et le développement en Afrique tropicale, Emmanuel Gu-Konu (1986) dénonçait la même contradiction entre le territoire et la nature de l’État africain tel qu’il se présente comme un cadre hérité de l’État colonial, avec, d’une part, la réalité spatiale des populations, et d’autre part, la construction d’un véritable modèle d’État-nation qui serait “transethnique, transrégional et une négation des entités étatiques africaines actuelles” (p. 313). Le développement des espaces marchands ne serait qu’une illustration de ces contradictions.

À l’opposé, certains auteurs mettent l’accent sur la durée comme élément de sédimentation et d’acceptation de l’État africain en notant, comme le fait Roland Pourtier (1991), que les crises de l’État (et l’on peut considérer que les espaces marchands illégaux en sont une) seraient plus :

“l’effet d’une maladie infantile de l’État plutôt qu’un rejet de la greffe de ce mode d’organisation sociale et territoriale en rupture avec le passé” (p. 137).

Il est difficile d’adopter une position tranchée sur cette question, mais l’on note qu’à partir du constat des problèmes de gestion et de contrôle du territoire, on revient à la question de la nature de l’État.

Dans un autre type d’approche, l’on peut identifier l’existence et le développement des espaces marchands dans l’évolution économique des États africains. Le continent africain est le plus pauvre, et il a connu dans les années 1980 une période de crise économique et financière qui contrastait avec la période précédente. Devant la contraction du secteur moderne, le secteur informel s’est substitué comme cadre d’une économie de subsistance pour des populations touchées par la récession, celui-ci étant capable d’assurer un approvisionnement à un moindre coût (D. Bach, 1994 ; M. Gaud, 1994). Nous avons pu observer, par exemple, le parcours professionnel de “passeurs frontaliers” entre la Côte-d’Ivoire et le Ghana. Nombreux sont ceux qui se sont tournés vers cette activité après la perte d’un emploi dans le secteur moderne. De même, nous avons pu noter (B. Stary, 1994) qu’il existait une certaine corrélation entre le nombre de pisteurs s’adonnant au trafic du cacao sur les campements frontaliers ivoiro-ghanéens, et le différentiel de prix garantis entre ces deux États. Plus la différence était importante, plus le nombre de “pisteurs” l’était également.

D’une manière générale, l’évolution et l’intensité des réseaux capillaires semblent souvent directement liées aux conjonctures économiques. Du fait du peu de moyens financiers dont disposent ces acteurs, ils sont les premiers touchés par tout changement de disparités entre les États. Une augmentation des différences de prix engendrera une augmentation du nombre de commerçants alors qu’un abaissement fera disparaître de nombreux commerçants. Dans ce cadre économique, les échanges transfrontaliers et transétatiques jouent un rôle de régulation sociale. Il est difficile de voir dans ces flux et dans ces “territoires” une négation du territoire étatique. Il s’agit plus d’un “laisser-faire”, tendant finalement à limiter les effets sociaux de la récession ou de la mise en application des PAS¹. D’ailleurs, de nombreux responsables des “Corps habillés”, tout en condamnant ce type d’activités, le tolèrent pour cette raison. Il “tolère” de la même manière le “racket” auquel se livrent les agents de base des Douanes, de la Gendarmerie, des Polices des frontières, ou de tout représentant d’une administration auprès des commerçants ou des compagnies de cars qui font les trajets entre les grandes villes et les centres frontaliers, ainsi que “l’entente” entre des “passeurs” et leurs agents pour laisser entrer illégalement des produits achetés dans un pays voisin.

¹ Plans d’Ajustement Structurel

La diversité des approches sur le pourquoi, le comment de ces échanges illégaux posent de manière différente la question de la relation entre le territoire étatique et le territoire de ces réseaux marchands. Pour pouvoir y répondre, il faudrait pouvoir juger de l'impact réel de ce type d'échanges sur une économie nationale, ainsi que pouvoir comparer les effets structurateurs de ces réseaux, d'une part, et des stratégies territoriales émanant de l'État, d'autre part, directement sur les régions frontalières. Il s'agit en fait de différencier les effets économiques des effets politiques de ces espaces transfrontaliers. Si l'on s'en tient au principe qu'un État doit contrôler l'ensemble de son territoire sans exception aucune, l'existence même du "régionalisme transétatique" (D. Bach, 1994) apparaît comme un élément destructeur des États. Pour citer Bertrand Badie (1995), ces réseaux, où le lien ethnique apparaît plus comme un alibi devant des motivations purement mercantiles, ont un effet de "corrosion des frontières et des territoires" (p. 138). Dans le cadre de territoires étatiques de petite dimension, comme le Bénin ou la Gambie, l'emploi du terme "d'État-entrepôt" (J. Igué et B. Soulé, 1992) est significatif de la négation du territoire étatique. Pascal Labazée (1992, 1993) ou Ebrima Sall (1992) ont montré, à partir d'exemples sur le Tchad, le Niger, le Mali ou la Gambie, les liens étroits entre les grands commerçants, "héritiers du commerce continental précolonial" (P. Labazée, 1992, p. 91), et le pouvoir politique. L'objectif n'est pas tant la capture étatique par ces acteurs qu'une influence leur laissant les "mains libres" dans l'activité marchande pour une accumulation du capital.

Face à ces confrontations territoriales, l'on peut poser l'hypothèse d'une "co-existence" de ces deux formes. Le renforcement du territoire étatique a d'autres chemins qu'une politique de contrôle tous azimuts des flux frontaliers. Ainsi, par exemple, les processus de décentralisation que connaissent actuellement de nombreux États africains, renforcent le sentiment d'appartenance à l'État. Au regard de ce que nous avons pu observer entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, où les flux transfrontaliers de toutes sortes sont relativement importants, il ne nous semble pas possible d'affirmer que l'on est dans un processus de déterritorialisation. Même concernant les effets économiques, qui se marquent d'abord par des pertes fiscales, les effets de *feed-back* ne sont pas absents. La possibilité de se ravitailler à moindres coûts en utilisant "l'économie parallèle" peut aider à faire fonctionner "l'économie officielle".

Les espaces transfrontaliers sont au croisement de la représentation de plusieurs territoires. Le territoire étatique se termine, ou commence, aux frontières et à ces espaces frontaliers. Les ethnies sont souvent transfrontalières, et les liens socio-culturels mettent en relation des populations de part et d'autre de la frontière. Enfin, les réseaux et échanges transrégionaux, tout en contournant les frontières dans leurs pratiques économiques, les soulignent, paradoxalement, en les mettant en relief par l'intensité des échanges qui s'y déroulent. Basés sur l'illégalité, les espaces transfrontaliers apparaissent comme des "antimondes" (cf. R. Brunet, 1993) ayant leurs propres structures. Ce chevauchement d'identification pose malgré tout le problème de la crise des États.

L'État et les réseaux marchands sont en contradiction. Au sens strict du terme, l'État ne peut concevoir l'existence, sur son espace de souveraineté, de territoires qui, *de facto*, nient ses prérogatives. La frontière politique joue, pour chacun d'entre eux, une fonction particulière. Pour des États en phase de construction, elle est d'abord séparatrice, une discontinuité socio-spatiale où les différences de fonctionnement des deux États finissent par "produire du territoire national" (J.-P. Renard et P. Picouet, 1993). Pour les réseaux marchands, elle est la marque d'une discontinuité économique qu'il s'agit de mettre en valeur, et l'ethnie présente sur cet espace se trouve en mesure de capter la ressource créée. La crise des États africains trouve là une illustration de ses contradictions, de ses dysfonctionnements. Contradictoires dans leurs logiques, ils n'en sont pas moins simultanés, et l'espace frontalier est en même temps lien et séparation.

S'il faut être nuancé sur les effets politiques de ces espaces, il n'en faut pas moins souligner les risques. Le dépérissement des États, appelés par certains pour une formidable recomposition spatiale, ne nous paraît pas une chose souhaitable. Le secteur informel, aussi imaginaire soit-il, ne peut répondre à l'ensemble des besoins d'une société. C'est dans la recherche d'une relation équitable entre les appareils d'États et la société civile que les États africains trouveront une réponse à "la crise".

Bibliographie

BACH, Daniel, 1994, "Afrique de l'Ouest : organisations régionales, espaces nationaux et régionalisme transétatique; les leçons d'un mythe" in *Afrique Politique 1994*, Paris, Talence, Karthala, CEAN, pp. 93-115.

BADIE, Bertrand, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 276 p.

BAKARY, Tessa D., 1991, "Côte d'Ivoire : l'étatisation de l'État." in Médard Jean-François (dir.), *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, pp. 53-92.

BARBOUR, K. M., 1961, "The geographical analysis of boundaries in inter-tropical Africa" in Barbour, K. M., et R. M. Prothero, (éds.), *Essays of African population*, Londres, Routledge and Kegan Paul, pp. 303-323.

BEAUVILAIN, Alain, 1981, "Un espace de migrations frontalières importantes, le Nord-Cameroun", *Cahiers Géographiques de Rouen* (15-Mobilité, réserves d'espace et frontières, 1970-1980), pp. 35-46.

BENNEH, George, 1974, "Bawku, une ville marché au Ghana", *Cahiers d'Outre-Mer* 27, pp. 162-188.

BRUNET Roger, Robert FERRAS et Hervé THERY, 1993, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation française, 518 p.

CHAUVEAU, Jean-Pierre, et Jean-Pierre DOZON, 1988, "Ethnie et État en Côte d'Ivoire", *Revue Française de Sciences Politiques*, 38 (5), pp. 732-747.

CLAVAL, Paul, 1991, "Quelques variations sur le thème : État, contrôle, territoire", in Thery Hervé (dir.), *L'État et les stratégies du territoires*, Paris, Ed. CNRS (Mémoires et Documents de Géographie), pp. 11-26.

COSTE, Jérôme, Johny EGG et John IGUÉ (dirs.), 1989, *Actes du séminaire de Cotonou : synthèse et bilan des enquêtes du programme "Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest"*, (Document faisant partie de l'étude : "Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest"), Ouagadougou, Paris, CILSS, Club du Sahel (OCDE)-Ministère de la Coopération. 205 p. + ann.

COURLET, Claude, Gabriel GALICE et Jean-Louis MEYNET, 1988, "La frontière : coupure ou couture ?", *Economie et Humanisme* (301), pp. 5-19.

EGG, Johnny, et Agnès LAMBERT, 1994, "Commerce, réseaux et marchés : approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais", *Cahiers des Sciences Humaines* 30 (1/2-Marché et développement), pp. 229-254.

EGG, Johnny, Jean-Jacques GABAS et Jean-Pierre LEMELLE, 1989, *De l'espace régional aux espaces régionaux*, (Réflexions à partir des travaux IRAM-INRA-UNB), 14 p.

FODOUOP, Kengne, 1987, "Le commerce frontalier dans le département du Ntem au Cameroun," *Cahiers d'Outre-Mer* 40 (158), pp. 127-148.

FODOUOP, Kengne, 1988, "La contrebande entre le Cameroun et le Nigeria", *Cahiers d'Outre-Mer* 41 (161), pp. 5-26.

FOUCHER, Michel, 1988, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 480 p.

GALLAIS, Jean, 1982, "Pôles d'États et frontières en Afrique contemporaine", *Cahiers d'Outre-Mer* 35 (138), pp. 103-122.

GIRAUT, Frédéric, 1994, "La constitution d'une petite ville en région de plantation frontalière : Badou (Togo)", *Cahiers d'Outre-Mer* 47 (187), pp. 271-304.

GRÉGOIRE, Emmanuel, et Pascal LABAZÉE (dirs.), 1993, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 262 p.

GRÉGOIRE, Emmanuel, 1991, "Les chemins de la contrebande : étude des réseaux commerciaux en pays hausa", *Cahiers d'Études Africaines* 31 (124-Anthropologie de l'entreprise), pp. 509-552.

GRÉGOIRE, Emmanuel, 1993, "La trilogie des réseaux marchands haoussas : un clientélisme social, religieux et étatique", in Grégoire Emmanuel et Pascal Labazée (dirs.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, pp. 71-100.

GUICHONNET, Paul, et Claude RAFFESTIN, 1974, *Géographie des frontières*, Paris, PUF (Coll. Sup-Le Géographe), 223 p.

IGUÉ, John O., et Bio G. SOULE, 1992, *L'État-entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise*, Paris, Karthala, 210 p.

IGUÉ, John O., et Bio G. SOULE, 1993, *États, frontières et dynamiques d'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest*, (Document de travail du projet "Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest"), Abidjan, Ouagadougou, Paris, CINERGIE, CILSS, OCDE, 79 p.

IGUÉ, John O., et Benoît N'BESSA, 1987, "Le marché de Malanville (Bénin)", *Travaux et Documents de Géographie Tropicale-CEGET* (58), pp. 122-140.

IGUÉ, John O., 1989, "Le développement des périphéries nationales en Afrique", in *Tropiques. Lieux et liens*, Paris, Ed. ORSTOM, pp. 594-605.

IGUÉ, John O., 1989, "Les périphéries nationales : support des échanges régionaux", (Étude présentée au Séminaire "Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest", Lomé, 6-11 novembre 1989), Ouagadougou, Paris, CILSS, Club du Sahel (OCDE), 15 p.

IGUÉ, John O., 1993, "Échanges et espaces de développement : cas de l'Afrique de l'Ouest", *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims* 21 (83/84-Espaces africains en crise ; formes d'adaptation et de réorganisation), pp. 19-39.

LABAZÉE, Pascal, 1992, "Les patrons de commerce ouest-africain : hommes d'affaires et spéculateurs", in *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire. Les dimensions sociales et culturelles*, (Actes de la Table ronde. Bingerville (Côte d'Ivoire), 30 novembre-2 décembre 1992), pp. 89-93.

LABAZÉE, Pascal, 1993, "Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte d'Ivoire", in Grégoire Emmanuel et Pascal Labazée (dirs.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, pp. 125-174.

LABAZÉE, Pascal, 1994, "Producteurs, consommateurs et marchands du Nord ivoirien. Aspects de la construction sociale des relations d'échange", *Cahiers des Sciences Humaines* 30 (1/2-Marché et développement), pp. 211-228.

LAMBERT, Agnès, 1989, *La dynamique des réseaux marchands en Afrique de l'Ouest* (Étude présentée au Séminaire "Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest", Lomé, 6-11 novembre 1989), Ouagadougou, Paris, CILSS, Club du Sahel (OCDE), 16 p.

LAMBERT, Agnès, 1993, "Les commerçantes maliennes du chemin de fer Dakar-Bamako", in Grégoire Emmanuel et Pascal Labazée (dirs.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, pp. 37-70.

LE BERRE, Maryvonne, 1992, "Territoires" in Bailly Antoine, Robert Ferras et Denise Pumain (dirs.), *Encyclopédie de la Géographie*, Paris, Economica, pp. 617-638.

- MÉDARD, Jean-François, (dir.), 1992, *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 405 p.
- MINGHI, Julian Vincent, et Dennis RUMLEY, (éd.), 1987, *The geography of border landscapes*, Londres, Routledge, 298 p.
- PICOUET, Patrick, et Jean-Pierre RENARD, 1993, *Frontières et territoires*, (Documentation photographique), Paris, La Documentation française, 16 p.
- POURTIER, Roland, 1991, "L'Afrique dans tous ses États" in Lévy Jacques (dir.), *Géographies du politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (Coll. Références), 221 p.
- POURTIER, Roland, 1991, "Imagerie, imaginaire et stratégies territoriales" in Thery Hervé (dir.), *L'État et les stratégies du territoire*, Paris, Ed. CNRS (Mémoires et Documents de Géographie), pp. 189-196.
- RAFFESTIN, Claude, 1974, "Éléments pour une problématique des régions frontalières", *L'Espace Géographique* 3 (1), pp. 12-18.
- RAFFESTIN, Claude, 1974, "Espace, temps et frontière", *Cahiers de Géographie du Québec* 18 (43-Les frontières politiques), pp. 23-32.
- RAFFESTIN, Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, 249 p.
- RAFFESTIN, Claude, 1983, "Introduction à la géographie sociale des frontières", *Espace Population Société* (1), pp. 87-88.
- RETAILLE, Denis, 1991, "Le contrôle de l'espace : entre territorialité et géographicit . Les probl mes d'int gration des  tats sah lo-sahariens", in Thery Herv  (dir.), *L' tat et les strat gies du territoire*, Paris, Ed. CNRS (M moires et Documents de G ographie), pp. 89-100.
- SALL, Ebrima, 1992, "S n gambie : l'assemblage g ographique des territoires et des fronti res, espaces et r seaux sociaux", *Travaux et Documents-CEAN* (36), 55 p.
- SAUTTER, Gilles, 1968, "La r gion traditionnelle en Afrique tropicale", in *R gionalisation et d veloppement* (Actes du Colloque de Strasbourg), Paris, Ed. CNRS, pp. 65-107.
- SAUTTER, Gilles, 1982, "Quelques r flexions sur les fronti res africaines", in *Probl mes de fronti res dans le tiers-monde*, (Journ es d' tudes des 20 et 21 mars 1981, Laboratoire "Connaissance du Tiers-Monde"/Pluriel-d bat), Paris, L'Harmattan-Pluriel, d bat-Universit  Paris VII, pp. 41-49.
- SECK, Assane, 1989, "D coupage territorial et mal d veloppement en Afrique", in *Tropiques. Lieux et liens*, Paris, Ed. ORSTOM, pp. 377-384.
- SIMEU-KAMDEM, Michel, 1994, "Some characteristics of Kousseri Population : a border city in Cameroon", in Gallusser Werner A., ( d.), *Political boundaries and coexistence* (Proceedings of the IGU-Symposium. B le. 24-27 mai 1994), pp. 224-232.
- SINDZINGRE, Alice-Nicole, 1994, " tat, d veloppement et rationalit  en Afrique : contribution   une analyse de la corruption", *Travaux et Documents-CEAN* (43). 37 p.
- STARY, Bruno, 1994, "Une petite ville ivoirienne dans sa sp cificit  g ographique : Niabl ,  tude d'un espace frontalier", *Notes et travaux-GIDISCI* (4), Abidjan, Centre ORSTOM-Petit Bassam, 41 p.
- STARY, Bruno, 1994, "Les ressources de la fronti re. Exemple : C te d'Ivoire-Ghana", (Colloque *Int gration et r gionalismes*, CEAN-Talence, 27-30 avril 1994), 16 p.
- STARY, Bruno, 1995, "D valuation du CFA et flux trans tatiques en Afrique de l'ouest. Exemple de la fronti re entre la C te-d'Ivoire et le Ghana", *Travaux et documents-CEAN* (47), Talence, CEAN, 60 p.
- TERRAY, Emmanuel, (dir.), 1987, *L' tat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 418 p.